



Vefa et non conformité du parquet (reference et qualité de pose)

Par **akiraParis74**, le **17/10/2015** à **15:34**

Bonjour, je vais bientôt recevoir les clefs de mon appartement en VEFA. Le promoteur me demande le solde restant (soit 100% du prix d'achat au final) en chèque de banque. Cependant, lors de la visite de pré livraison, j'ai remarqué que les lames du parquet présentaient des espaces mais le promoteur m'a dit que c'était normal donc non inscrit dans le PV. J'ai montré cela en photo à un ami et m'a dit que c'était du sale boulot. Le second point est que j'ai demandé des travaux modificateurs pour mettre du parquet partout, j'avais déjà verser les 50% en chèque classique l'an dernier. Là, je viens d'apprendre qu'il y a eu une bourde entre le promoteur et la société qui a mit le parquet. Ce n'est pas la bonne référence et pas la même marque de parquet à 3 semaines de la remise des clefs. Le promoteur me demande un chèque de banque du montant restant pour l'appartement. Et un autre pour les 50% restant du parquet posé qui n'est pas le bon et dont je n'ai aucun prix de référence bien sur. Le solde restant est celui de mon prêt en banque et il ne débloque ce montant que contre lettre du promoteur avec le montant exact. Je ne vois donc pas comment geler 5 % comme cela. Désolé pour la longueur du message mais que dois-je faire pour ces 2 problèmes? Merci.